

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 septembre 2017

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : **11**
Nombre de membres en exercice : **11**
Nombre de membres qui ont pris part aux délibérations : **08**
Date de convocation du Conseil Municipal: **20 septembre 2017**
Date d'affichage de la convocation: **20 septembre 2017**

**L'an deux mille dix sept,
Et le 28 septembre,**

A 21 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur PATISSOU Bernard, Maire.

Présents :

Mmes **MAURY-BOUET** Annie. **CHATEAUNEUF** Béatrice.
VAN DE VEN Adrienne.

Mrs **PATISSOU** Bernard. **GATEL** Alain. **VAN DE VEN** Jean.
SIMEON Lionel. **LESPINE** Roland.

Absents excusés :

Mme **FRAMARIN** Valérie.
Mrs **TESTET** Jacques. **DELAGE** Olivier.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-7 du Code général des collectivités territoriales.

Nombre de pouvoir : Zéro

..... **donne pouvoir à** de le représenter lors de la réunion **du Conseil Municipal du mardi 28 septembre 2017** de prendre part à sa place de toutes les délibérations ainsi que d'émettre tous votes et signatures de documents.

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil.

Le Conseil Municipal a désigné **Mme MAURY-BOUET Annie** pour remplir les fonctions de secrétaire.

ORDRES DU JOUR :

- **Délibération rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau exercice 2016**
- **Délibération achat d'une parcelle cadastrée B 853**
- **Délibération enclenchement de la procédure d'assurance défense et recours**
- **Délibération travaux d'enfouissement des réseaux à « Serres »**
- **Délibération travaux défense et incendie (création d'un espace empierré) aux « Cabanes »**
- **Délibération recrutement d'un enseignant dans le cadre des TAP de l'année scolaire 2017-2018**
- **Information courrier Fédération Française d'Equitation**
- **Informations sur les procédures liées à la construction de l'espace multifonctionnel**
- **Présentation du rétro planning des travaux d'assainissement collectif**
- **Questions diverses**

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL (suite)

OBJET : DELIBERATION RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DE L'EAU EXERCICE 2016

M. le Maire, après avoir fait lecture du rapport annuel 2016 sur le prix et la qualité de l'eau du Service Public Eau potable et de l'assainissement, fait part son Conseil Municipal que le Syndicat Eau 47 demande l'approbation du rapport annuel, à l'assemblée délibérante.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'approuver le rapport annuel de l'exercice 2016.

OBJET : DELIBERATION ACHAT D'UNE PARCELLE CADASTREE B 853

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, que la parcelle cadastrée B 853 , située « Au Bourg », appartenant à Mme BENZE pourrait être achetée par la Commune de Soumensac. Il en précise la surface (3500 m², et le montant 5000.00 €).

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide d'acquérir la parcelle, et autorise M. le Maire, à signer tous documents afférents à ce dossier.

OBJET : DELIBERATION ENCLENCHEMENT DE LA PROCEDURE D'ASSURANCE DEFENSE ET RECOURS

M. le Maire informe son Conseil qu'il y a lieu de prévoir l'enclenchement de la garantie défense et recours auprès de l'assureur GROUPAMA, dans le cadre de la procédure engagée au Tribunal Administratif par l'association pour la Protection et le développement de Soumensac.

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide d'enclencher la garantie défense et recours, et autorise le Maire à signer tous documents liés à ce dossier.

OBJET : DELIBERATION TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DES RESEAUX A « SERRES »

Monsieur le Maire informe les Membres du Conseil Municipal qu'il conviendrait de procéder à la réalisation des travaux d'enfouissement des réseaux aériens de communications électroniques de l'opérateur ORANGE et que pour ce faire il conviendrait de mettre en œuvre un ouvrage souterrain de communications électroniques susceptible de permettre aussi le déploiement souterrain futur d'un réseau Très Haut Débit(THD).

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide de lancer l'opération, et autorise M. le Maire à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

**OBJET : DELIBERATION TRAVAUX DEFENSE ET INCENDIE
(CREATION D'UN ESPACE EMPIERRE) AUX « CABANES »**

M. le Maire expose à son Conseil Municipal, que pour faire suite à la réglementation travaux et défense incendie, il y a lieu de créer un espace empierré au lieu-dit « Cabanes », afin de faciliter l'accès aux secours pour atteindre le point d'eau.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de faire chiffrer le coût des travaux, et autorise le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

**OBJET : DELIBERATION RECRUTEMENT D'UN ENSEIGNANT DANS
LE CADRE DES TAP DE L'ANNEE SCOLAIRE 2017-2018**

Monsieur Bernard PATISSOU, Maire de Soumensac expose au conseil municipal qu'il apparaît nécessaire de procéder au recrutement d'un intervenant pour animer les temps d'activités périscolaires dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires pour l'année 2017-2018.

Cette activité pourrait être assurée par un enseignant, fonctionnaire de l'Education nationale, dans le cadre de la réglementation des cumuls d'activités qui permet aux fonctionnaires d'exercer une activité accessoire d'intérêt général auprès d'une personne publique, à condition d'y être autorisé par son employeur principal.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil de l'autoriser à procéder au recrutement de cet intervenant et de fixer la rémunération afférente à cette activité accessoire.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'autoriser le Maire à recruter un fonctionnaire du ministère de l'Education nationale pour l'année 2017-2018 et de signer tous documents en rapport avec ce dossier, afin d'assurer des tâches d'animation pendant les temps d'activités périscolaires mis en place dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, à raison d'une heure par semaine.

L'intervenant sera rémunéré sur la base d'une indemnité horaire fixée à **24,58 € brut** correspondant au grade de l'intéressé et au taux horaire « enseignement » (ou « surveillance ») du barème fixé par la note de service précitée du 26 juillet 2010.

**OBJET : INFORMATION COURRIER FEDERATION FRANCAISE
D'EQUITATION**

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'un courrier de la Fédération Française d'Equitation a été reçu pour faire part à la Commune qu'un cavalier de l'Association des 3 Vignobles située à SOUMENSAC a brillamment participé au Championnat de France d'Equitation et a obtenu la 3^e place dans la discipline Endurance Elite (160 km).

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL (suite)

Le Conseil Municipal félicite l'Association pour son investissement et le cavalier récompensé pour son travail.

OBJET : INFORMATIONS SUR LES PROCEDURES LIEES A LA CONSTRUCTION DE L'ESPACE MULTIFONCTIONNEL

Pour faire suite aux informations communiquées lors de la réunion du Conseil Municipal du 6 juin 2017, M. le Maire rappelle à l'Assemblée délibérante, que l'Association pour la Protection et le Développement de Soumensac» a engagé plusieurs recours contre le permis de construire autorisant la construction d'un espace multifonctionnel, à savoir :

- Un recours gracieux en date du 27 juillet 2017 qui a fait l'objet d'une décision de rejet implicite
- Un recours hiérarchique auprès de Madame le Préfet du Lot-et-Garonne en date du 27 juillet 2017, saisine au fond du tribunal administratif en date du 23 août 2017 pour voir annuler ledit permis de construire
- Un référé suspension qui a été radié du rôle.

OBJET : QUESTIONS DIVERSES

-
- Informations sollicitation épreuve de Jet-Ski sur le lac de Lescourroux pour l'année 2018.
- Informations sur le départ à la retraite d'Hélène, cantinière de l'Ecole de Soumensac, au 31/10/2017.
- Informations bornage terrain cimetière, indivision BARDES et Commune de Soumensac.
- Informations sur l'accueil de l'organisation des villages burlesques sur la Commune de MONTETON les 6-7 et 8 juillet 2018.

La séance est levée à 23h30.

Fait et délibéré en séance publique, les jours, mois et an que dessus,

Et ont signé au registre les membres présents.

NOMS DES CONSEILLERS MUNICIPAUX	PRENOMS DES CONSEILLERS MUNICIPAUX	SIGNATURES
M. PATISSOU	Bernard	
M. TESTET	Jacques	ABSENT EXCUSE
M. GATEL	Alain	
M. SIMEON	Lionel	
M. DELAGE	Olivier	ABSENT EXCUSE

M. VAN DE VEN	Jean	
M. LESPINE	Roland	
Mme FRAMARIN	Valérie	ABSENTE EXCUSEE
Mme CHATEAUNEUF	Béatrice	
Mme MAURY-BOUET	Annie	
Mme VAN DE VEN	Adrienne	